

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1318

présenté par
M. Jean-Louis Dumont, M. Balligand
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 21

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 de cet article par les mots :

« notamment à raison de critères sociaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre aux entreprises pratiquant une éthique sociale favorables aux salariés de se voir accorder des CGV particulières.